

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 27 JANVIER 2026 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Hervé ALIX

Date de convocation : 20/01/2026

Un Jarnossien retraité intervient en début de séance afin de présenter son projet de reprise du commerce multiservice de Jarnosse. Il proposerait un service de bar et petite restauration, une épicerie de secours et un dépôt de pain, un dépôt de journaux, et dans un second temps, un service de relais colis, un dépannage gaz et un point Poste. Il organiserait quelques animations, en partenariat avec les associations locales. Il est intéressé pour acheter du matériel à la vente aux enchères, mais ne souhaite pas détenir la licence IV. Il soumet son projet au conseil ainsi que ses demandes concernant le chauffage, l'électricité pour la cuisine, le système d'eau chaude et la révision du loyer.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil en date du 16 décembre 2025, l'ordre du jour est abordé.

M. le Maire transmet les remerciements du Club Loisir et Détente pour la subvention versée.

Vente aux enchères

L'EURL AU PO'TAGER étant en liquidation judiciaire depuis le 26 novembre 2025, la commune de Jarnosse envisage de participer à la vente aux enchères publiques. Le conseil décide de participer le 18 février 2026 à la mise en vente aux enchères publiques de la licence IV, et autorise M. le Maire à soutenir une enchère pour un montant de 10 000 € maximum et à procéder au paiement dans la limite de 10 000 € et des frais annexes dans la limite de 1 500 €.

Délibération n°2026/01 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Ouverture de crédits avant le vote du budget

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que, jusqu'à l'adoption du prochain budget, prévu le 3 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent. Pour pouvoir procéder au paiement de l'achat aux enchères de la licence IV, M. le Maire souhaitait soumettre au conseil une ouverture de crédits d'investissement par anticipation sur l'exercice 2026. Or, le conseil n'en fait rien, ayant reçu l'indication de la Trésorière que cette dépense est à mandater sur un compte de fonctionnement.

Reprise des concessions en état d'abandon

Le conseil autorise M. le Maire à reprendre les 52 concessions, dont l'état d'abandon a été constaté par procès-verbal du 26 février 2022 et du 25 novembre 2025, au nom de la Commune et à délivrer après accomplissement des prescriptions prévues par le CGCT, de nouvelles concessions sur leurs emplacements.

Délibération n°2026/02 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Questions diverses :

Les conseillers s'inscrivent sur les créneaux de tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars et du 22 mars. Il faudra trouver 2 personnes supplémentaires.

M. le Maire rend compte de l'avancée des travaux de rénovation de la salle des fêtes. Il informe des ajustements budgétaires avec des coûts supplémentaires sur l'isolation et la pose d'un meuble bas de rangement devant la scène, qui n'était pas prévue dans le marché. Ces dépenses sont compensées par des économies par ailleurs. M. le Maire a demandé à Véolia d'effectuer un contrôle du poteau incendie situé vers l'église, dont le débit serait insuffisant d'après le dernier contrôle. En cas de débit insuffisant, la commission de sécurité demande l'installation d'un réservoir d'eau avec géomembrane de 30m³. Enfin, il informe avoir reçu les montants potentiels présentés en commission pour les travaux de la salle des fêtes de la part de la Région 15 167 € et du SIEL Territoire d'Énergie Loire 10 058,01 €.

Sur le questionnement de Marlène Villeneuve, M. le Maire évoque sa réunion en janvier avec l'inspecteur de l'Education nationale en charge de la circonscription Roanne Est. Si 26 élèves sont inscrits à la rentrée scolaire 2026-2027, les 2 classes de l'école l'Arc-En-Ciel seront maintenues.

La prochaine réunion du conseil est rappelée : le 3 mars. L'horaire est avancé à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante :

Une délibération pour ouverture de crédits avant le vote du budget a été rattachée à cette séance. Afin de permettre l'achat aux enchères de la licence IV et le paiement des frais annexes, le conseil municipal a approuvé l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation sur l'exercice 2026 à l'article 2051 pour 11 500 €.

Délibération n°2026/03 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Le contrôle du poteau incendie situé vers l'église effectué par Véolia révèle un débit suffisant.

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Hervé ALIX

